

Les mots des groupes dans les recueils d'argot

Denis Delaplace

UMR 8528 (SILEX)

Université de Lille III

denis.delaplace@wanadoo.fr

Selon une tradition bien établie dans les études consacrées à l'argot français, de Niceforo (1912) et Dauzat (1912 : 124-126; 1929 : 15-21) à Calvet (1994 : 116-118) en passant notamment par Cohen (1919 : 137-143), Guiraud (1956 : 97-103), Esnault (1965 : v-xii), Bonnard (1971 : 235) et François-Geiger (1990 : XIII-XIV), la plupart des expressions recensées dans les dictionnaires d'argot sont décrites comme propres à des groupes sociaux particuliers, du moins au début de leur mise en circulation.

De fait, du quinzième siècle à nos jours, les auteurs de la plupart de ces répertoires ont attribué les lexiques collectés aux bandits, aux gueux, aux bagnards, aux prisonniers, aux voleurs, aux malfaiteurs et plus largement à ce que l'on a réuni plus tard sous l'appellation de *Milieu*, tandis que, depuis le milieu du dix-neuvième siècle, l'intérêt s'est porté également sur les expressions rencontrées dans divers groupes ne vivant pas (ou du moins, pour certains, pas aussi manifestement que les précédents) en rupture avec l'ordre social et moral établi, par exemple les élèves de Polytechnique ou de Saint-Cyr, les typographes, les canuts lyonnais, l'armée, la marine, les musiciens, etc.

Il ne faut cependant pas adopter ces descriptions sans procéder à une étude plus fouillée des répertoires d'argot¹, prenant en compte non seulement ce que ceux-ci doivent aux spécificités de l'activité argotographique² et à la subjectivité de leurs auteurs, mais aussi les caractéristiques sémantiques et morphologiques des expressions recensées. La première tâche, qui exige une enquête métalexicographique et philologique plus vaste et de plus longue haleine, n'est pas entreprise dans le présent article³, consacré à la seconde.

Plus précisément il s'agit ici de soumettre à l'analyse linguistique les descriptions argotographiques présentant les expressions recensées comme propres à un groupe où elles ont été trouvées. Cette étude se fait en deux temps, après une présentation rapide des différents types de recueils d'argot :

– en premier lieu je rappelle que les argotographes, pour sélectionner leurs items, s'appuient essentiellement sur une reconnaissance de déviance qui ne repose pas seulement sur l'attribution du trait 'unité propre au lexique de tel groupe' à l'expression choisie, mais surtout sur l'identification de procédés expressifs, à propos desquels je me demande si et comment ils sont susceptibles de conférer aux unités produites la marque du sceau du groupe où celles-ci sont utilisées;

– en second lieu, compte tenu du fait que la prise en compte des procédés est la plupart du temps insuffisante pour confirmer à elle seule l'attribution du trait 'unité propre au lexique de tel groupe' aux expressions argotographiées, je me tourne vers les autres critères

-
1. Merci à Françoise Gadet et à Sonia Branca-Rosoff pour leurs relectures vigilantes de cet article.
 2. J'utilise ici l'opposition entre *argotographie* (écriture de dictionnaires d'argot) et *argotologie* (discipline se donnant l'argot pour objet d'étude) à peu près de la même façon que celle faite par les linguistes entre *lexicographie* et *lexicologie*.
 3. Delaplace (1998 : 76, 109-119, 275-299) avance sur ce point quelques éléments de réflexion d'où se dégage au moins une conclusion incontournable : les recueils argotiques présentent des ensembles faits de bric et de broc, au sein desquels figurent notamment des items sélectionnés au gré de la « fantaisie » des argotographes et/ou des mots qui relèvent davantage de l'usage des classes populaires ou de l'usage familial que de celui de tel ou tel groupe social plus circonscrit.

adoptés pour affecter à tel ou tel groupe les items recensés, m'intéressant notamment à la notion de domaine référentiel en rapport avec la vie d'un groupe.

I. LES RECUEILS D'ARGOT ET LA DÉLIMITATION DES LEXIQUES DES GROUPES

Tout d'abord, il existe aujourd'hui des ouvrages qui pourraient être considérés comme des sortes de dictionnaires d'argot usuel, par exemple ceux de Colin et Mével (1990; désormais *Colin-Mével*) et de Cellard et Rey ([1980] 1991) :

– le *Dictionnaire de l'argot des premiers* présente essentiellement une sélection d'unités argotiques sans trop se soucier de les rattacher à l'argot de tel ou tel groupe précis;

– le *Dictionnaire du français non conventionnel* des seconds, sous-titré « Plus d'un siècle de tabous et d'argots » en dernière page de jaquette, décrit « à la fois plus et moins que ce que l'on nomme très généralement *argot* », plus parce qu'il accueille « nombre de mots ou d'expressions qui sont simplement "populaires" ou "très familiers" » et moins parce qu'il écarte les « vocabulaires particuliers à de petits groupes sociaux parfaitement honorables » (p. X); toutefois, une partie importante des mots qu'il recense dans le droit fil de la tradition argotographique provient de milieux jugés marginaux ou délinquants en raison de leur mode de vie (vol, prison, prostitution et pratiques sexuelles jugées non conformes à la morale, drogue).

Si ces recueils modernes font passer au second plan la notion de groupe au profit de celle de lexique commun argotique ou non conventionnel, c'est notamment parce que la diffusion de l'argot des classes dites *dangereuses* à l'ensemble de la société s'est accentuée à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, comme le confirment (et y ont peut-être contribué) les travaux précurseurs sur l'argot parisien publiés à cette époque par L. Larchey (cf. Delaplace, 1998 : 264-272). Cette expansion même et le déplacement de perspective auquel elle contraint les argotographes amènent également le chercheur qui étudie l'argot à s'intéresser davantage aux caractéristiques

linguistiques des expressions et des procédés dont celles-ci résultent; il est ainsi conduit à se préoccuper avant tout de la place et du rôle tenus par ces procédés dans la langue de la communauté tout entière.

La plupart des autres recueils argotographiques, en revanche, s'appuient plus fondamentalement sur la notion de groupe de locuteurs où sont employés les items recensés. Ils se divisent en deux catégories.

D'un côté on trouve les dictionnaires généraux des argots, tels que ceux de Delvau (1866) et du linguiste Esnault (1965; *DHAF*) : ils rassemblent principalement des expressions argotiques provenant de différents groupes et milieux sociaux.

De l'autre on a les répertoires d'argots de groupes : ils s'intéressent aux expressions argotiques rencontrées dans tel ou tel groupe et notamment dans ceux des malfaiteurs dont les lexiques ont été les premiers et les plus souvent décrits. Parmi les groupes observés on relève :

- des groupes assez bien circonscrits dont les membres vivent collectivement, par exemple les bandits d'Orgères (Leclair (1800), les forçats du bagne de Brest (Ansiaume (1821), les élèves de Saint-Cyr (anonyme de 1893) ou de Polytechnique (Albert-Lévy et Pinet (1894);
- des groupes dont les membres exercent soit une même activité, comme les typographes (Boutmy (1878), soit des activités regroupées dans un même "domaine" comme la délinquance (*Vidocq* (1837); Chautard (1931), l'armée (Merlin (1886), la guerre de 14-18 (Esnault (1919), la musique (Gouget (1892), Bouchaux *et alii* (1992);
- des groupes plus larges encore, par exemple les différentes couches de la société parisienne pour Larchey (1872), les jeunes des cités de la fin du vingtième siècle pour Goudaillier (1998), les jeunes "branchés" d'un aujourd'hui vite passé de mode pour Demougeot *et alii* (1994) ou pour Girard et Kernel (1996).

Cet inventaire non exhaustif mais assez représentatif de l'activité argotographique du début du dix-neuvième siècle à nos jours révèle que dans celle-ci la notion de groupe est utilisée de façon particulièrement floue et extensible, ce qui ne présente guère d'inconvénients dans un travail ne prétendant à aucune scientificité, mais ne

devrait pas être accepté tel quel par les chercheurs. Le linguiste, de son côté, ne s'intéresse pas d'abord à la délimitation des groupes, mais recherche avant tout si celle des ensembles lexicaux constitués par les argotographes repose sur des critères dont la linguistique puisse reconnaître la validité. Or, parmi ceux-ci, celui qui ressort le plus clairement de l'ensemble des répertoires argotiques, c'est d'abord celui de la déviance des expressions recensées.

2. LA DÉVIANCE DES EXPRESSIONS ARGOTOGRAPHIÉES

La reconnaissance par les argotographes de la déviance des expressions qu'ils recensent mêle différents critères dont certains sont assez peu linguistiques.

2.1. Restriction de l'aire d'emploi d'une expression à un groupe déterminé

Un premier critère est que l'expression rencontrée, essentiellement utilisée par des membres du groupe observé, ne serait pas connue du reste de la communauté linguistique. S'il est vrai que beaucoup d'expressions argotographiées ne se rencontrent que dans certains groupes parce qu'elles renvoient à certains aspects d'un domaine référentiel étroitement lié à la vie et aux activités de ceux-ci, il arrive assez souvent en revanche que des argotographes attribuent des expressions à un groupe précis en s'appuyant trop vite, quand ils ne se dispensent pas tout simplement de procéder aux vérifications nécessaires, sur le fait que celles-ci sont absentes des dictionnaires officiels de référence à l'époque de la collecte.

Une distorsion fréquente consiste à recenser dans l'argot d'un groupe une expression employée par des membres de celui-ci alors qu'elle est (ou a été) utilisée dans d'autres groupes ou d'autres milieux. Parmi les nombreux exemples offerts par la littérature argotographique, en voici quatre, en attendant ceux exposés ci-dessous en 3.1. :

– quand le rédacteur du *Vidocq* inclut dans celui-ci le mot *tire-jus*, il s'appuie certes sur le fait que des mouchoirs étaient utilisés par des

voleurs pour certaines de leurs activités, mais il omet de dire que ce composé était employé plus largement dans les classes populaires (on le trouve notamment dans d'Hautel dès 1808);

– quand Albert-Lévy et Pinet consacrent un article à *frites* parce que les pommes de terre frites étaient prisées des élèves de Polytechnique, ils omettent de préciser que Larchey (1862) attribue déjà ce mot à un gamin de la rue et que Delvau l'a repris;

– en répertoriant *dosse* pour *dossier*, notamment dans l'expression *avoir le dosse* ou *avoir les dosses* "être bien au courant", Bouchaux *et alii* oublie de vérifier si ce mot n'est pas répandu ailleurs que chez les musiciens, tout en reconnaissant que l'emploi de l'expression « est plutôt savoureux dans un métier où on ne croule en principe pas sous la paperasse »;

– quand Girard et Kernel relèvent *protal* pour *proviseur* en le « dat[ant] des années [19]70 quand le proviseur a remplacé le directeur [?!] », elles n'ont pas vérifié que le *DHAF* a repéré ce nom chez des lycéens de 1920 (s.v. *PROTO*).

2.2. Le critère de déviance d'une expression

En fait, le critère premier en argotographie, ce n'est pas celui de la non-appartenance d'une expression à un lexique commun que les auteurs seraient du reste bien en peine de délimiter, mais celui de la déviance de l'expression choisie par rapport à la représentation qu'ils se sont faite de la langue normée.

Sur ce point, le linguiste devrait normalement éviter deux travers, à la différence du lexicographe qui n'y est pas tenu : 1) prendre pour étalon ce qui est accepté ou recommandé par des instances officielles (Académie, grammaires prescriptives, dictionnaires reconnus, enseignement du français); 2) réduire le lexique du français à un lexique standard constitué principalement d'expressions non marquées ou plus explicites ou tout simplement préexistantes, en excluant des éléments, des structures et des procédés cependant utilisés par une partie importante de la communauté linguistique et qu'il conviendrait à mon sens, pour cette raison, d'intégrer dans les normes d'une grammaire du français conçue de façon moins restrictive.

Reprenons les exemples précédents.

Les noms *mouchoir*, *dossier* et *provisieur* pourraient être considérés comme conventionnels ou standard, à la différence de *tire-jus*, *dosse* et *protal*; à la rigueur on pourrait également reconnaître, même si *frites* a fini par s'imposer dans l'usage courant, que la précision de *pommes de terre frites* ou de *pommes frites* avantage ces expressions sur les cartes de restaurants soucieux de marquer un certain respect de l'étiquette. Mais le linguiste, lui, envisage les choses autrement, en s'intéressant aux procédés dont résultent ces mots recueillis par des argotographes :

- N'en déplaise aux puristes, le procédé très courant qui a généralisé *frites* à la place de *pommes de terre frites* et qui réduit *École polytechnique* en *Polytechnique* ou *Brigade Mondaine* en *Mondaine* n'a rien de surprenant : il s'agit d'une réduction d'expressions longues, par conversion d'un adjectif déterminant dans celles-ci en un nom de même genre que l'expression de départ à laquelle il se substitue.
- Malgré sa mise à l'écart ou sa marginalisation dans les descriptions du français, le procédé de la substitution à une unité de départ (*dossier*) d'une unité d'arrivée (*dosse*) obtenue en effaçant une portion finale de la première s'est tellement répandu en français depuis le début du dix-neuvième siècle qu'il y fait partie intégrante des procédés par lesquels les énonciateurs marquent l'implication de leur subjectivité intellectuelle et/ou affective (Delaplace (1998)). Si l'unité obtenue présente une déviance, ce n'est donc pas par rapport à la langue, puisqu'elle est conforme à ce que l'on peut attendre du procédé de l'apocope, mais par rapport à la forme et au sens de l'unité préexistante, et celle-ci n'est pas en soi plus française que son substitut, même si, la plupart du temps, elle lui reste sous-jacente et sert de point de repère pour l'interprétation.
- Quant au procédé qui forme des composés verbe+nom, il appartient depuis longtemps à la morphologie du français (*tire-bouchon*, *croque-mort*); la déviance de *tire-jus* vient de ce qu'il est perçu comme un substitut expressif de *mouchoir* et cette expressivité s'explique par le fait que le composé, porteur d'une métaphore volontairement imparfaite (on tire le jus d'un nez en le pressant comme on extrait celui d'un fruit, mais le premier ne se consomme pas)⁴ et jouant sur

4. Merci à D. Corbin pour cet affinement de l'analyse que j'avais proposée dans ma thèse.

le flou de l'hyperonyme *jus* utilisé au lieu de *morve*, explicite davantage que le dérivé la scène que l'un et l'autre décrivent, mais il n'y a rien d'anormal dans cette construction.

– Reste *protal*, choquant du point de vue du respect censément dû à tout supérieur hiérarchique. Supposons avec le DHAF que la dérivation se soit faite de la façon suivante : à *provisieur* des lycéens du début du vingtième siècle auraient substitué *proto*, qu'ils auraient emprunté au composant d'origine grecque signifiant "premier" et contenant non seulement la même syllabe initiale que le mot de départ mais aussi une finale *-o* analogue à celle de nombreux substituts (*compo* pour *composition*, *dico* pour *dictionnaire*), cette opération permettant une mise en opposition de *proto* avec *seug* (pour *second*) qui a servi à désigner le censeur ; puis, le substitut serait devenu *protal*, de même que *dico dical*, par un procédé, répandu dans les milieux scolaires, de substitution aux finales [o] (-aud, -eau, -o, -ot, etc.) de la finale -al, souvent opposée au singulier à celle de pluriel -aux. On a donc dans cette seconde étape une sorte de codage anticonventionnel jouant sur une convention fastidieuse, mais ce jeu ne sort pas du cadre de la langue, même s'il le distord : d'une part les élèves à qui cette convention est souvent rappelée avec fermeté ne font finalement que retourner à des fins ludiques et expressives une opposition grammaticale on ne peut plus française, d'autre part la formation de *protal* à la place de *provisieur* s'intègre bien à la grammaire de la langue par la partie de celle-ci où se situe la création de substituts expressifs.

D'autres procédés formels ou sémantiques de substitution expressive, par exemple d'une part le verlan (*barjo* pour *jobard*) ou le largonji (*La Lorcefé(e)* pour *La Force* (nom d'une prison), d'autre part la métaphore (chez des musiciens, *ratelier* pour *clavier*) et la métonymie (*casquette* pour *contrôleur* chez des jeunes de banlieue), pourraient être évoqués :

– Les seconds sont fréquents dans la langue et ne sauraient être considérés comme contrevenant à ses normes, même s'ils dérogent aux conditions initiales d'emploi des substituants (*blé*) et des substitués (*argent*) : comme l'a noté D. François-Geiger, après bien d'autres argotologues tels que Dauzat (1912, 1929), Guiraud (1956), « les tropes fourmillent dans le langage courant » (1990 : XII), et L.-J. Calvet, à

propos des « procédés sémantiques de création argotique » (1994 : 33-53), affirme notamment, p. 37 : « il n'y a pas d'un côté la langue, de l'autre l'argot, mais différentes utilisations de la langue ».

– Quant aux procédés de déformation des formes par surcodage plus ou moins stéréotypé (pour une présentation rapide du louchébème et du verlan, cf. également Calvet, pp. 57-64), ils triturent davantage la langue, mais leur fonctionnement en tant que procédés de substitution les rattache bien à elle : ce qui rend souvent assez faciles la mise en relation des unités produites avec celles dont elles dérivent et leur interprétation complète, ce sont le caractère assez mécanique du codage et son inscription dans des configurations d'énonciation où les substituts sont éclairés par d'autres éléments linguistiques et situationnels qui ne sont du reste pas toujours nécessairement liés à un groupe précis.

2.3. Procédés et attribution du trait "unité propre au lexique de tel groupe"

La plupart des procédés de formation des mots argotographiés sont répandus dans l'ensemble de la communauté et pratiqués dans des groupes très divers. C'est ce que confirment des exemples comme ceux des prénoms apocopés (*Clème* pour *Clémence*, *Caro* pour *Caroline*) ou comme celui de *d'acc*, que le *DHAF* atteste pour *d'accord* chez des commerçants en 1940, chez des écoliers en 1942 et enfin, avec réduplication de réciprocité, chez des gens du peuple en 1945 (s.v. ACC (D')).

Il peut certes arriver qu'à une époque un procédé soit davantage employé dans un groupe que dans le reste de la communauté :

- le *DHAF* (s.v. LOUCHÉBÈME, dérivé de *boucher*) montre que les bouchers de Paris ont adopté vers 1850 le largonji qu'ils n'ont pas créé et qu'ils ont appelé *louchébème* ;
- la substitution de -al à un [o] final semble s'être développée en milieu scolaire et particulièrement à Polytechnique à la fin du dix-neuvième siècle (cf. *DHAF*, s.v. ZÉRAL) ;
- les musiciens multiplient l'apocope avec sélection de la finale -o (*piano* pour *pianoforté* au dix-huitième siècle, *saxo* pour *saxophone*, *intro* pour *introduction*, *impro* pour *improvisation*) pour l'homophonie de

celle-ci avec celle, latine et italienne, de nombreux mots de leur domaine (*allegro, concerto, duo, piano adv.*);

– les jeunes des “técis” ont repris le jeu du verlan, que le DHAF (s.v. **vers-l'en**) repère dans des satires dès 1585 (*Bonbour pour Bourbon*) ainsi que chez des bagnards dès 1842 (*Lontou pour Toulon*).

Mais les mots résultant d'un procédé pour lequel un groupe manifeste une prédilection ne sont pas automatiquement marqués du sceau de ce groupe par ce seul procédé : cela ne peut être confirmé que par la prise en compte d'autres éléments de la configuration d'énonciation. Pour la plupart des procédés, il serait même exagéré, même s'il est vrai que l'appartenance d'un énonciateur à un groupe joue un rôle important dans le fait qu'il recourt à tel ou tel d'entre eux, d'établir un lien direct entre ce recours et l'affectation à un groupe particulier d'une expression formée selon ce procédé : *d'acc* n'appartient ni à l'argot du commerce ni à celui des écoliers ni à celui du peuple, c'est un substitut formé par apocope et offert par la langue à tout énonciateur voulant marquer ou instaurer la connivence avec son allocutaire; *tire-jus* n'appartient pas à l'argot des voleurs, c'est un quasi-synonyme expressif qui tire cette expressivité des ressources normales de la composition et de la métaphore.

3. ATTRIBUTION DU TRAIT “UNITÉ PROPRE AU LEXIQUE DE TEL GROUPE” À UNE EXPRESSION

Pour inclure une expression dans l'argot d'un groupe, les argotographes s'appuient sur deux autres critères que celui de la déviance de celle-ci : son attestation dans l'usage des membres du groupe et son rattachement à un domaine référentiel en rapport avec la vie de ces derniers.

3.1. Critère de l'attestation d'une expression dans l'usage des membres d'un groupe

Le critère d'attestation pose de nombreux problèmes.

Tout d'abord, comme on l'a vu, il arrive assez souvent que l'on rattache à l'argot du groupe observé une expression dont l'emploi est

plus large. Dans ce cas, il n'est certes pas impossible que, pour un membre de ce groupe, cette expression soit évocatrice des moments qu'il y a vécus : Albert-Lévy et Pinet recensent ainsi *podzèbe* comme expression négative ("rien"), tout en reconnaissant qu'elle est « empruntée à l'argot du soldat » et que « dans l'argot de la rue » l'expression *la peau* veut dire la même chose (le DHAF repère, avec le même sens, *peau de zébu* chez des zouaves en 1870 et *mon zeb* chez des soldats en 1888), mais ils renforcent le caractère polytechnicien de l'expression avec l'exemple *voir podzèbe à la démontre* "ne pas comprendre une démonstration" ; il serait toutefois abusif, même si les polytechniciens avaient un régime militaire, de considérer *peau d'zèbe* comme une expression marquée durablement du sceau de l'argot de l'X.

Ensuite, les groupes et leur environnement sont extrêmement changeants, si bien que l'on ne peut rattacher une unité à un argot particulier sans fournir des repères très précis : on ne risque guère de trouver *peau d'zèbe* dans l'argot des polytechniciens avant que cette expression n'ait été propagée en France, vers 1870, par des soldats ayant participé à des expéditions militaires en Afrique du Nord.

Dans le prolongement de ces deux premières remarques, ajoutons qu'un argotographe peut rattacher à l'argot d'un groupe des expressions qui ne sont connues que d'une partie de ses membres (Bouchaux *et alii* donnent plus de mots des musiciens de jazz que des rockers) et, parmi elles, des expressions que ces membres ont tirées eux-mêmes d'autres groupes auxquels ils appartiennent ou ont appartenu, sans qu'elles aient été nécessairement adoptées par le reste du groupe : Colombey (1862) relève par exemple chez les voleurs, en le reprenant de *Vidocq*, le nom féminin *abadis* "rassemblement" d'origine méridionale, mais il serait étonnant que ce mot, ignoré de Nougier (1899) ainsi que de Chautard et marqué comme démodé par Bruant (1901 ; *s.v.* FOULE), ait été utilisé par un grand nombre de voleurs ; ceux-ci avaient du reste à leur disposition d'autres noms comme *trèpe* ou *vade*.

Enfin, il faut se méfier d'un défaut récurrent en argotographie et notamment dans les dictionnaires généraux des argots : rattacher à tout prix une expression à un groupe précis ; c'est ainsi que Delvau

va jusqu'à mettre le métaphorique *baguenaude* "poche" et le substitut *aff* de l'euphémique *affaires* "menstrues", l'un « dans l'argot des marbriers de cimetière », l'autre dans celui « des petites dames » (dames de petite vertu).

On le voit, l'affectation d'une expression à l'argot de tel ou tel groupe manque souvent de la précision indispensable pour que le linguiste puisse attribuer à cette expression le trait "unité propre au lexique de tel groupe". En revanche, il est indéniable d'une part que la vie de tout groupe favorise, entre les membres de celui-ci, un partage de connaissances qui viennent s'ajouter à celles activées par d'autres éléments de la configuration d'énonciation, d'autre part que les premières servent souvent de points d'appui aux procédés de formation de substituts expressifs.

3.2. Expressions liées à des domaines référentiels en rapport avec la vie des groupes

Comme l'ont souvent souligné les argotologues, nombre d'expressions argotographiées sont en rapport avec la vie et les activités des groupes dans lesquels elles ont été trouvées. On peut distinguer deux cas :

- (i) le sens est en rapport avec des aspects particuliers non techniques de la vie des membres d'un groupe,
- (ii) le sens est en rapport avec un domaine spécialisé technique autour duquel se sont organisées les activités du groupe.

Il convient cependant de faire deux remarques préliminaires.

D'une part ces deux types d'aspects s'interpénètrent assez souvent dans la vie d'un groupe déterminé : par exemple, la topographie et la toponymie associées à Polytechnique à la fin du dix-neuvième siècle sont évidemment tributaires des aspects scolaire, militaire et institutionnel de cette grande école, lesquels, eux aussi, présentent des intersections.

D'autre part la distinction n'est pas toujours nette entre le lexique spécialisé propre à un groupe et son lexique argotique spécialisé, si bien que les argotographes rattachent parfois au second des mots qui relèveraient plutôt du premier :

– Albert-Lévy et Pinet accordent ainsi des entrées à des mots particuliers non techniques et n'offrant guère prise à l'expressivité : par

exemple, *Navarre*, nom du collège de Navarre sur les ruines duquel fut reconstruite l'École polytechnique, donne lieu à un long article de caractère encyclopédique, sans même que l'on puisse savoir si les élèves l'utilisaient pour désigner leur établissement.

– Larousse (1866) réunit dans ce qu'il appelle *argot des botanistes* une liste de mots savants techniques du domaine de la botanique et ceux-ci ne présentent guère d'autre expressivité que celle qui est associable au trait "savant" qui leur est conféré par leur mode de formation; dans ce qui suit, je ne m'intéresserai pas aux jargons des spécialistes.

3.2.1. Expressions liées à des aspects particuliers non techniques de la vie des groupes

Tout groupe vivant en communauté s'inscrit dans un lieu géographique à la toponymie particulière, ses membres portent des noms de famille, des prénoms et des surnoms, leur vie communautaire privilégie certains objets, certaines activités et certains comportements qui ne sont pas liés directement à un domaine technique spécialisé. Il s'ensuit que, pour les membres d'un groupe et pour ceux qui les connaissent, certaines expressions renvoyant à ces lieux, à ces personnes, à ces objets, à ces activités et à ces comportements sont évocatrices du milieu où elles sont utilisées.

Examinons par exemple la nomenclature d'Albert-Lévy et Pinet à la fin du dix-neuvième siècle; on y trouve notamment des mots qui renvoient :

– à différents endroits en rapport avec la vie des Polytechniciens, par exemple *corri* pour *corridor*, *Pavillon* (nom courant donné au grand bâtiment central appelé officiellement *Pavillon des élèves*), *réfec* pour *réfectoire*, ou encore *Boncourt* (le pavillon de l'état-major ayant hérité du nom propre du collège de Boncourt à l'emplacement duquel il a été construit) et *Cherche-Midi* (nom de la prison militaire située rue du Cherche-Midi et où sont envoyés les élèves insubordonnés);

– à des membres de différentes catégories du personnel : *ancien* (ou *ance*) et *antique*, qui renvoient respectivement aux élèves de seconde année et aux anciens élèves; *Gournard* (surnom d'un professeur appelé *de La Gournerie*) et *Merca*, surnom d'un directeur des études appelé *Mercadier*;

– à des objets connus de tous les élèves : *calo* pour (appareil) *calorifère*, *passe* n.m. pour *passe-partout*, ou encore *Berzé* pour *Berzélius* (du nom d'un savant suédois donné à... l'horloge de la cour) et *rosto* (nom donné aux becs de gaz mis en place par un général appelé *Rostolan*).

Or, parmi ces mots, il est probable que (i) certains (*Berzé*) aient été utilisés avec les acceptions données ci-dessus uniquement dans des configurations liées à l'École polytechnique, que (ii) d'autres (*réfec*) aient pu être employés pour des référents de mêmes types dans des groupes particuliers et que (iii) d'autres enfin (*calo*) aient été connus à cette époque d'une partie plus importante de la communauté linguistique.

La question se pose alors de savoir comment, à partir des liens de chaque unité recensée avec tel élément important dans l'univers du groupe, se confirme l'attribution du trait "unité propre à l'argot de l'École polytechnique" aux expressions de chacune des trois catégories précédentes, alors qu'elles résultent de procédés généraux :

- apocope sans adjonction;
- adjonction d'un suffixe ou d'une finale suffixoïde comme -ard;
- spécialisations référentielles : dans tous les secteurs de la communauté linguistique, on trouve des noms propres qui ont changé de référent et/ou dont le référent a changé (*Ménilmontant*, nom d'une station de métro tiré de celui d'un hameau de Belleville devenu quartier de Paris), des expressions réduites par effacement du (ou des) mot(s) déterminant(s) postposé(s) au mot déterminé (*L'École* pour *L'École polytechnique*), des mots adaptés à la vie d'un groupe (*ancien*);
- antonomase : très prisé à l'X, ce procédé est banal (*godillot* du nom du marchand de chaussures *Godillot*, *bénard* du nom du marchand de pantalons *Bénard*, etc.).

Cette attribution ne peut se faire que dans des discours en relation avec Polytechnique, même quand ils se réduisent à un article lexicographique ou à un passage d'une étude linguistique où une allusion est faite à ce domaine précis soit dans une marque de domaine soit dans une définition : l'emploi des expressions de la catégorie (i) est limité à ce seul cadre, tandis que l'interprétation "polytechnicienne" de celles des catégories (ii) et (iii) résulte nécessairement d'une recon-

naissance opérée par des élèves eux-mêmes, sans qu'ils puissent s'arroger l'exclusivité de ces expressions, ou par des proches.

3.2.2. Expressions liées à des aspects particuliers

techniques de la vie des groupes

Si l'on se tourne à présent vers les expressions argotiques attribuées à tel ou tel groupe parce qu'elles sont en rapport avec un domaine spécialisé technique autour duquel s'est constituée la vie de ce groupe⁵, on s'aperçoit que les procédés employés pour les former sont les mêmes que tous ceux cités précédemment, c'est-à-dire en fait des procédés répandus dans une partie plus importante de la communauté.

Donnons quelques exemples.

Dans *Vidocq*, on trouve en adresse *rendez-moi (vol au)*, expression qui renvoie à une technique de vol consistant à faire croire à un commerçant qu'il doit rendre une pièce. Ce mot technique est formé en quelque sorte délocutivement comme bien d'autres expressions (cf. *on-dit, qu'en dira-t-on, rendez-vous, reviens-y, yaka*, etc.), si bien que sa déviance n'est pas linguistique mais provient de la déviance morale et sociale reconnue aux activités des malfaiteurs, glissement que l'on peut observer en particulier dans les répertoires d'argot du Milieu et plus largement dans ceux qui privilégient des expressions perçues comme liées à quelque marginalité (*Colin-Mével*, p. XIX). En revanche, les malfaiteurs ont rapidement substitué à *rendez-moi* des formes comme *rendez*, *rendème* et *rende* ou même *renduche* et *rendèche*, mais ils n'étaient pas les seuls à utiliser les procédés dont elles résultent, même s'ils les ont maniés avec prédilection : ellipse, apocope, adjonction d'un suffixe déformateur à une base apocopée, déformation complexe avec recherche de chuintante finale et peut-être jeu de paronymie sur *dèche*.

Si l'on revient à l'argot de l'X, ses expressions argotiques tirées d'expressions propres aux trois domaines (scolaire, armée, institu-

5. Il est plus prudent, malgré de possibles interférences, de distinguer le lexique technique, parfois appelé *jargon* quand il est trop technique, du lexique argotique formé à partir du premier : si les jargons ont tendance, de par les procédés de formation savante, à produire des mots apparemment extravagants, ceux-ci n'ont guère d'expressivité.

tionnel) auxquels la vie des élèves est liée ont également été formées selon des procédés répandus dans l'ensemble de la communauté :

- apocope dans *récré* pour *récréation*, *colo* pour *colonel* et *déci* pour *décision* ;
- adjonction d'un suffixe expressif à une base réduite dans *conscrard* pour *conscrit* ;
- métonymie dans *caillou* "exercices de stéréotomie" et dans *amphi* "cours" ;
- métaphore dans *fauve* "examineur" et dans *frégate* "bicorne" (chapeau d'uniforme).

À la lecture de ce court inventaire, il se confirme que l'attribution du trait 'unité propre au lexique de tel groupe' à ces expressions repose moins (i) sur les procédés dont elles proviennent, même si le recours à ces derniers témoigne de connaissances partagées par les membres d'un groupe et s'appuie sur elles, que (ii) sur le rattachement de ces expressions à un domaine spécialisé important dans la vie du groupe ou que (iii) sur l'affectation référentielle d'un mot au départ non spécifique de ce groupe (*caillou* ou *frégate* pour les élèves de l'X) à la désignation de quelque chose qui lui est spécifique.

Mais, quoi qu'il en soit, la reconnaissance du sceau d'un groupe précis ne peut être validée qu'en fonction des éléments de chaque configuration d'énonciation, parmi lesquels figure la mention de l'univers de Polytechnique :

- dans le cas (ii), certaines expressions rattachées à l'un des domaines de l'X peuvent très bien appartenir à d'autres argots de groupes qui se livrent aux mêmes activités, par exemple *récré* pour d'autres jeunes scolarisés et *colo* pour d'autres militaires ;
- dans le cas (iii), cette reconnaissance passe par l'interprétation de l'acception prise par le mot, par exemple par *caillou*, laquelle nécessite, sinon l'expérience de l'univers de Polytechnique, du moins une connaissance de celui-ci.

Il en va de même dans des cas plus tranchés où, pour créer des expressions renvoyant à certains aspects de leurs activités, des membres d'un groupe exploitent des procédés favorisés par un domaine en rapport avec leurs activités :

– la substitution de -al aux finales [o] se rencontre certes chez des élèves de diverses écoles, mais peut ne pas se limiter à des expressions de ce domaine (*gigal harical* pour *gigot haricots* à Polytechnique) et n'être pas pratiquée pour marquer du sceau d'un groupe scolaire le mot touché (*Mac Dal*, avec jeu paronymique sur *casse-dalle*, pour *Mac Do*, ne serait pas nécessairement mis aujourd'hui dans la bouche d'un élève ou d'un professeur);

– avec l'utilisation, dans l'argot de l'X, du mot *absorption* pour désigner la série d'épreuves auxquelles les nouveaux élèves de Polytechnique sont soumis par les anciens, du terme de chimie *anhydre* pour parler du bœuf bouilli souvent servi aux repas des Polytechniciens et du mot *tangente* pour renvoyer à leur épée, sont exploitées les caractéristiques du lexique administratif et/ou savant de cette grande école (*admission, observation, permission; analyse, géodésie, mécanique* (partie des mathématiques), *stéréotomie*), mais si l'attestation de ces trois expressions dans le parler d'élèves de Polytechnique autorise le lexicographe à les faire suivre de la marque « arg. Polytechn. » et si la prise en compte de leurs genèses respectives confirme leur ancrage dans l'argot de l'X, il conviendrait d'affiner les analyses sémantiques pour savoir comment se fait la reconnaissance des acceptions spécialisées de ces mots et comment, à partir de là, peut leur être reconnu durablement le trait 'unité propre à l'argot des élèves de Polytechnique'.

4. CONCLUSION

Même si tous les mots affectés par les argotographes à tel ou tel groupe déterminé ne peuvent pas être attribués à ceux-ci de façon automatique, les exemples donnés confirment que des locuteurs membres de groupes particuliers se forgent ou adoptent des expressions dont ils utilisent la déviance expressive pour marquer ou renforcer entre eux une connivence qui s'appuie sur leur communauté d'expérience.

Cette confirmation et le fait que les unités produites soient pour la plupart formées par des procédés connus d'une grande partie de la communauté linguistique doivent inciter le linguiste à considérer

avec intérêt l'immense entreprise argotographique d'inventaire d'un maximum d'unités propres aux différents groupes, même s'il conviendrait que les auteurs soient plus précis dans leurs délimitations des argots décrits et veillent à ne pas élargir abusivement la notion de groupe à celle de domaine référentiel d'activité (ce sont les locuteurs, et non les domaines, qui produisent des mots expressifs).

Mais cet intérêt ne saurait se limiter à un accueil favorable fait aux données argotographiques sans recul critique. Le présent article a rappelé la façon dont une expression est recensée comme argotique en raison de sa déviance expressive par rapport à une expression préexistante, même s'il reste encore beaucoup à faire dans la description des nombreux procédés utilisés. Quant à savoir comment on peut, indépendamment de l'activité argotographique et de ce qu'elle a d'artificiel, attribuer à une expression marquée de déviance expressive le trait "unité propre au lexique de tel groupe", la question appelle une réflexion plus poussée. Celle ici menée plaide pour que l'interprétation de ces expressions tienne davantage compte des interactions entre deux composantes des configurations d'énonciation, à savoir le recours à certains procédés de substitution et le rattachement d'une partie du sens (et de la référence) des expressions à un domaine pertinent dans la vie du groupe.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Études argotologiques

BONNARD Henri (1971) – article ARGOT in Louis GUILBERT, René LAGANE, Georges NIOBEY, *Grand Larousse de la langue française*. 7 vol. Paris, Larousse, 1971-1978.

CALVET Louis-Jean (1994) – *L'argot*. Paris, PUF, Que sais-je? n° 700 (nouvelle série).

COHEN Marcel (1919) – « Note sur l'argot », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 67 : 132-147.

DAUZAT Albert (1912) – *La défense de la langue française*. Paris, Colin.

— (1929), *Les argots*. Paris, Delagrave.

DELAPLACE Denis (1998) – *Apocope, argot et lexicque*. Thèse de Doctorat, Lille III, non publiée.

FRANÇOIS-GEIGER Denise (1990) – « Introduction au *Colin-Mével* » (voir ci-dessous) : XI-XVII.

GUIRAUD Pierre ([1956] 1976) – *L'argot*. Paris, PUF, Que sais-je? n° 700.

LAROUSSE Pierre (1866) – article ARGOT du *Grand Dictionnaire Universel*. Paris.

NICEFORO A. (1912) – *Le Génie de l'Argot*. Paris, Mercure de France.

II. Ouvrages argotographiques

ALBERT-LEVY et PINET G. ([1894, 1936] 1981) – *L'argot de l'X*. nouvelle éd. refondue. Le Lavandou, Editions du Layet.

Anonyme (1893) – *L'argot de Saint-Cyr*. Paris, Ollendorf.

BOUCHAUX Alain, JUTEAU Madeleine et Didier ROUSSIN (1992) – *L'argot des musiciens*. Paris, Éditions Climats.

BOUTMY Eugène (1878) – *Dictionnaire de la langue verte typographique*. Paris, Isidore Liseux.

BRUANT Aristide ([1901] 1993) – *L'argot au XX^e siècle*. rééd. Paris, Fleuve Noir.

CELLARD Jean et Alain REY ([1980] 1991) – *Dictionnaire du français non conventionnel*. Nouvelle édition. Paris, Masson-Hachette.

CHAUTARD Emile (1931) – *La vie étrange de l'argot*. Paris, Denoël et Steele.

Colin-Mével = COLIN Jean-Paul et Jean-Pierre Mével (1990) avec la collab. de Christian LECLÈRE – *Dictionnaire de l'argot*. Paris, Larousse.

COLOMBEY Emile ([1862] 1995) – *L'argot des voleurs*, rééd. Nigel Gauvin.

DELVAU Alfred (1866) – *Dictionnaire de la langue verte*. Paris, E. Dentu.

DEMOUGEOT Manuel, Jérôme DUVILLARD, Hubert LAURIOZ et Laurent MARCOZ (1994) – *Nouveau français : la compil*. Paris, J.-Cl. Lattès.

DHAF = ESNAULT Gaston (1965) – *Dictionnaire historique des argots français*. Paris, Larousse.

- ESNAULT Gaston (1919) – *Le poilu tel qu'il se parle*. Paris, Bossard.
- GIRARD Eliane et Brigitte KERNEL (1996) – *Le vrai langage des jeunes expliqué aux parents*. Paris, A. Michel.
- GOUDAILLIER Jean-Pierre ([1997] 1998) – *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*. Paris, Maisonneuve et Larose.
- GOUGET Emile (1892) – *L'argot musical*. Paris, Fischbacher.
- HAUTEL (D') (1808) – *Dictionnaire du bas-langage*. Paris.
- LARCHEY Lorédan ([1858] 1862) – *Les excentricités du langage*. Paris, E. Dentu.
— ([1872] 1985) – *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien*. rééd., Paris, Les Editions de Paris.
- MERLIN Léon (1886) – *La langue verte du troupier*. Paris, H. Charles-Lavauzelle.
- NOUGUIER E. ([1899] 1993) – *Dictionnaire d'argot*, rééd., Nigel Gauvin.
- Vidocq* = VIDOCQ François-Eugène ([1837] 1973) – *Les Voleurs*. Rééd. sur microfiches, Archives de linguistique française, France Expansion.